

Formulaire de demande de radiation du registre des immeubles inoccupés

De quoi s'agit-il? Ce formulaire vous permet de demander une radiation du registre des immeubles inoccupés. Un logement ou un bâtiment peut être radié s'il a été utilisé conformément à sa fonction durant au moins six mois consécutifs ou s'il a été démoli.

Données personnelles

Nom	
Prénom	
Adresse	
Numéro de téléphone	
E-mail	
Qualité	Plein propriétaire – usufruitier – représentant (joindre la preuve)

Données du logement

Numéro de l'acte administratif	
Adresse	

Motif de la demande de radiation du registre des immeubles inoccupés

	Le logement / le bâtiment a été démoli en date du
	Le logement a été occupé durant au moins six mois.
	<u>Joindre en annexe:</u> - Les factures d'électricité, de gaz et d'eau d'au moins 6 mois consécutifs. - Si d'application: le contrat de bail. - La preuve d'inscription au registre de la population.

Le cas échéant, l'administration peut procéder à un contrôle sur place.

Nombre d'annexes	
Date	
Signature	

A envoyer à

Guichet Logement, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins
Avenue Dr. H. Follet 28
1780 Wemmel
logement@wemmel.be

La commune de Wemmel (avenue Dr. H Follet 28, 1780 Wemmel), en sa qualité de responsable du traitement, traite vos données à caractère personnel à des fins de gestion interne, à savoir pour un traitement efficace de votre déclaration, demande, notification ou plainte, et pour l'établissement de statistiques anonymes. S'il apparaît que c'est nécessaire pour leur traitement, certaines données pourront être communiquées à des tiers. Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel et le cas échéant d'en demander la rectification. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires auprès de l'administration communale de Wemmel.